



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi 2 décembre 2024, à 19 h30** au Centre Communautaire Manège Militaire, sis au 563, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers, Vanessa Chapman, Samantha Hartwell, Russell Perkins, Corey Strapps et Marc Bilodeau tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

La greffière-trésorière adjointe, madame Julie Gervais, est présente.

La conseillère Karrie Parent ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière madame Louise Brière, sont absentes.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 31.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 décembre 2024

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 décembre 2024, tel que déposé.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 2 décembre 2024
3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 et de la séance extraordinaire du 11 novembre 2024.
4. 1^{re} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Ressources humaines
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Développement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 8.3 Calendrier des assemblées du Conseil pour l'année 2025
 - 8.4 Comités du Conseil
 - 8.5 Nomination d'un représentant au comité loisir HSF pour l'année 2025
 - 8.6 Nomination d'un élu pour le comité - MADA
 - 8.7 Autorisation de signature de la convention collective des pompiers volontaires 2024-2029



No de résolution
ou annotation

- 8.8 Services juridiques pour l'année 2025
- 8.9 Mandat – Rapport des dépenses dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux – PRABAM
- 8.10 Réparation du camion incendie autopompe 2010
- 8.11 Entente carrière et sablières - Bernard Bourgeois
- 8.12 Approbation et autorisation de signature – Entente de collecte des matières recyclables avec la MRC du Haut-Saint-François
- 8.13 Demande d'autorisation CPTAQ
- 8.14 Autorisation de circuler avec des chevaux
- 8.15 Don au Centre des femmes du HSF – La Passerelle
- 8.16 Contribution annuelle au Journal Le Haut-Saint-François
9. Législation
10. 2^e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi 13 janvier 2025, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

- 3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 et de la séance extraordinaire du 11 novembre 2024.**

2024-12-209

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Russell Perkins,

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal français de la séance ordinaire du 4 novembre 2024, soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

- 4. 1^{re} période de questions du public (questions générales)**

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et pose les questions d'ordre général

- 5. Dépôt de la correspondance du mois**

La greffière-trésorière adjointe fait mention que la correspondance du mois fût déposée au conseil.

- 6. Rapport du maire**

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

- 7. Rapports des comités**

- 7.1 Administration
- 7.2 Sécurité publique
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Urbanisme et Environnement
- 7.5 Loisirs, sport et culture



No de résolution
ou annotation
2024-12-210

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

ATTENDU QUE la directrice générale, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisées ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 113 869.95 \$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 11-2024 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Le conseil municipal prend acte du Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil au 30 novembre 2024.

8.3 Calendrier des assemblées du Conseil pour l'année 2025

ATTENDU QUE le conseil doit établir, avant le début de chaque année, le calendrier de ses séances ordinaires en précisant la date et l'heure de chacune (Art. 148 CM);

ATTENDU QUE le calendrier à être adopté est conforme au règlement 422-2022;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell Hartwell,

ET RÉSOLU D'adopter le calendrier des séances du Conseil pour l'année 2025 et d'en fixer l'heure à 19h30. Les réunions auront lieu les jours suivants:

Lundi 13 janvier;	Lundi 3 février;	Lundi 3 mars;
Lundi 7 avril;	Lundi 5 mai;	Lundi 2 juin;
Lundi 7 juillet;	Lundi 4 août;	Mardi 2 septembre;
Octobre : année électorale	Lundi 17 novembre;	Lundi 1 décembre.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.4 Comités du Conseil

ATTENDU QU'à la suite des élections partielle le Conseil municipal désire procéder à la modification des sous-comités consultatifs et d'études formés d'élus.

2024-12-211

2024-12-212



No de résolution
ou annotation

2024-12-213

8.5 Nomination d'un représentant au comité loisir HSF pour l'année 2025

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU de nommer la conseillère Samantha Hartwell, à titre de déléguée du Conseil pour représenter la municipalité de Bury au sein du Comité Loisirs de la MRC du Haut-Saint-François, pour l'année 2025.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2024-12-214

8.6 Nomination d'un élu pour le comité - MADA

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Russell Perkins,

ET RÉSOLU de nommer monsieur Marc Bilodeau à titre de délégué du Conseil pour représenter la municipalité de Bury au sein du Comité MADA, coordonné par la MRC du Haut-Saint-François, pour l'année 2025.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2024-12-215

8.7 Autorisation de signature de la convention collective des pompiers volontaires 2024-2029

ATTENDU QUE la convention collective des pompiers volontaires de la municipalité de Bury – CSN est échuë depuis le 31 décembre 2023 ;

ATTENDU QU'IL y a lieu de renouveler, après entente entre les parties, la convention collective qui lie le syndicat des pompiers volontaires de la municipalité de Bury – CSN ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU d'autoriser le Maire, monsieur Denis Savage, et la Directrice générale/greffière-trésorière, madame Louise Brière, à signer pour et au nom de la municipalité de Bury, la convention collective 2024-2029 entre le syndicat des pompiers volontaires de la municipalité de Bury – CSN et la Municipalité.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2024-12-216

8.8 Services juridiques pour l'année 2025

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Russell Perkins,

ET RÉSOLU d'autoriser le maire M. Denis Savage et la directrice générale Mme Louise Brière ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. »

ADOPTÉ UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

2024-12-217

8.9 Mandat – Rapport des dépenses dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux – PRABAM

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance des instructions relatives à la reddition de comptes finale dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux – PRABAM;

ATTENDU QUE la lettre de confirmation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), datée du 21 juin 2021, confirmant l'admissibilité de la Municipalité à une subvention totalisant 99 597 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU QUE les travaux visés sont complétés et que la municipalité doit procéder à une reddition de comptes;

ATTENDU QU'un rapport d'un auditeur indépendant est requis pour valider la reddition de comptes;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

DE mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour rédiger un rapport validant la reddition de comptes.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2024-12-218

8.10 Réparation du camion incendie autopompe 2010

ATTENDU QUE des réparations sont nécessaires sur le camion incendie autopompe 2010 ;

ATTENDU QUE ce camion fait partie de la flotte de véhicules municipaux et qu'il est essentiel au maintien des services dispensés par le département d'incendie ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Russell Perkins,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte la facture de Garage JBL Inc, au montant de 8 026.74 \$, taxes en sus ainsi que les frais de remorquage.

QUE le montant soit pris à même le surplus accumulé non affecté.

Le vote est demandé
1 CONTRE
4 POUR

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT



No de résolution
2024-12-219

8.11 Entente carrière et sablières Bernard Bourgeois

ATTENDU QU'à la suite du remplacement d'un ponceau sur le chemin Labbé un fort débit d'eau fût causé dans l'entrée de la carrière et sablières de M. Bourgeois ;

ATTENDU QUE lors de pluie abondante le fossé se creuse emportant le chemin de la carrière;

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît que cette situation est particulière;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Russell Perkins,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal, accepte pour cette fois uniquement, de payer les matériaux qui seront nécessaires afin de corriger la situation jusqu'à un maximum de 2 500\$, plus taxes.

QUE la municipalité ne peut être tenue responsable de l'exécution des travaux ni du transport des matériaux.

QUE le paiement soit conditionnel à l'adoption du budget 2025.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.12 Approbation et autorisation de signature – Entente de collecte des matières recyclables avec la MRC du Haut-Saint-François

2024-12-220

ATTENDU que le gouvernement a adopté le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles*, lequel entraîne d'importants changements dans la gestion des matières recyclables en introduisant une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la collecte sélective;

ATTENDU que l'article 53.31.0.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement.

ATTENDU qu'Éco Entreprises Québec est l'organisme de gestion désigné par le gouvernement, à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec.

ATTENDU que la MRC du Haut-Saint-François (ci-après « La MRC ») a reçu une confirmation d'ÉEQ spécifiant qu'elle a été identifiée par ÉEQ pour conclure une entente portant sur sa désignation à titre d'Organisme signataire de l'entente-cadre et ce, pour les 14 Municipalités de la MRC;

ATTENDU qu'il y a lieu que la Municipalité de Bury (ci-après désignée La Municipalité) a délégué à la MRC certains de ses pouvoirs, pour permettre à la MRC de conclure avec ÉEQ ou tout autre organisme de gestion l'entente requise par le règlement provincial;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU que toute municipalité locale ou régie peut conclure avec toute autre municipalité, quelle que soit la Loi qui la régit, toute entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

ATTENDU que la MRC désire, dans la mesure du possible, maintenir les opérations de collecte sélective selon les modèles actuellement en place et ce, jusqu'à l'adoption et l'opérationnalisation du ou des scénarios permettant d'optimiser la collecte sélective et ce, en concluant avec la Municipalité une entente particulière;

ATTENDU que le texte d'une entente telle entente particulière pour la collecte et le transport des matières recyclables a été transmis préalablement à la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU que le conseil approuve l'entente pour la collecte des matières recyclables entre la MRC et la Municipalité;

QUE le conseil autorise et mandate la directrice générale Mme Louise Brière à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente particulière de collecte des matières recyclables avec la MRC du Haut-Saint-François;

QU'une copie de la résolution soit transmise à la MRC du Haut-Saint-François avec copie de l'entente signée.

Le vote est demandé
2 CONTRE
3 POUR

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

8.13 Demande d'autorisation CPTAQ

ATTENDU QUE la demande de Transport et Excavation Stéphane Nadeau Inc. déposée à la municipalité de Bury le 25 novembre 2024 pour la présentation d'une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant de remettre en culture une superficie et poursuivre l'exploitation de gravière-sablière dans la zone agricole permanente ;

ATTENDU QUE la CPTAQ requiert une résolution du Conseil municipal pour procéder à l'examen de la demande ;

*

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage municipal #339-1-2023 afin d'y effectuer des activités d'extraction ;

ATTENDU QUE la gravière se situe dans une zone à prédominance forestière ;

ATTENDU QUE l'exploitation de la gravière n'aura pas de conséquence sur les lots voisins à des fins d'agriculture,

ATTENDU QU'il n'y a aucun établissement de production animale qui pourrait être affecté par une autorisation de la Commission ;

2024-12-221



No de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU QUE la municipalité certifie que la demande est conforme aux règlements municipaux et recommande à la Commission de protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) d'accepter ladite demande, et ce pour les motifs évoqués dans le présent préambule.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Le conseiller Corey Strapps quitte son siège.

8.14 Autorisation de circuler avec des chevaux

2024-12-222

ATTENDU QUE l'évènement Noël au village se déroulera le samedi 14 décembre 2024 à divers endroits dans le périmètre urbain de la municipalité ;

ATTENDU QU'une activité de balade en traineau sera offerte aux participants lors des festivités ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal autorise *Misty Maples Registered Friesian Sporthorses* – Edward et Pauline Blake – à circuler avec leurs chevaux sur les voies municipales, le samedi 14 décembre 2024.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.15 Don au Centre des femmes du HSF – La Passerelle

2024-12-223

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a reçu une demande d'aide financière pour l'exercice 2025 du Centre des femmes du Haut-Saint-François - La Passerelle;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Harthwell,

ET RÉSOLU de faire un don de 100\$ au Centre des femmes du HSF – La Passerelle.

QUE le paiement soit conditionnel à l'adoption du budget 2025.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Le conseiller Corey Strapps reprends son siège.

8.16 Contribution annuelle au Journal Le Haut-Saint-François

2024-12-224

ATTENDU QUE comme chaque année, le Journal Le Haut-Saint-François sollicite la participation financière à son essor et à son développement ;

ATTENDU QUE la contribution est établie à 2.15 \$ par personne ;



No de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU que la municipalité de Bury accepte de contribuer un montant
de 2.15 \$ par personne au Journal régional du HSF pour l'exercice 2025.

QUE le paiement soit conditionnel à l'adoption du budget 2025.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9. Législation

10. 2e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent
des questions reliées à l'ordre du jour.

11. Levée de l'assemblée

Le conseiller Samantha Hartwell propose la levée de l'assemblée, il est
20 h 58.

**La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 13 janvier 2025, à
19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au
563, rue Main, à Bury.**

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée, Julie Gervais, greffière-trésorière adjointe, certifie par la
présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer
dans les résolutions numéro 2024-12-210, 2024-12-218, 2024-12-219, 2024-
12-223 et 2024-12-224.

Signé ce 3 décembre 2024.

Denis Savage
Maire

Julie Gervais
Greffière-trésorière adjointe

2024-12-225